

L'honorable Susan C. Schwab  
Représentante au commerce des États-Unis  
Cabinet du président des États-Unis  
600 17<sup>th</sup> Street, N.W.  
Washington, D.C. 20508 USA

Madame,

Je suis heureux de recevoir votre lettre datée d'aujourd'hui, qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de confirmer l'entente suivante intervenue entre les représentants des États-Unis d'Amérique et du Canada concernant les bénéficiaires des fonds visant à réaliser les initiatives méritoires décrites à l'alinéa XIII(A)(2) de l'Accord de 2006.

La United States Endowment for Forestry and Communities, Inc. recevra 200 millions de dollars américains et la American Forest Foundation recevra 150 millions de dollars américains, qui serviront à appuyer des initiatives méritoires menées aux États-Unis en lien avec 1) des activités d'éducation ou de bienfaisance dans des collectivités forestières et 2) des activités d'éducation ou d'intérêt public liées à des questions de gestion forestière qui touchent les collectivités forestières ou d'exploitation durable des forêts en tant que sources de matériaux de construction, d'habitats pour la faune, de bio-énergie, de loisirs et d'autres valeurs. Les États-Unis et le Canada comprennent que ces deux organismes comptent placer ces fonds dans une fondation.

Habitat pour l'Humanité International (HFHI) recevra 100 millions de dollars américains pour appuyer des initiatives méritoires menées aux États-Unis relatives au logement à prix modique et au secours en cas de catastrophe. Les États-Unis et le Canada comprennent que cet organisme exploitera ces fonds et utilisera l'argent principalement pour acheter du bois d'œuvre résineux destiné à la construction de 4 000 maisons Habitat pour des familles à faible revenu de l'ensemble des États-Unis et qu'un accent sera mis sur les collectivités qui dépendent du bois d'œuvre.

Le gouvernement du Canada nommera un Canadien qui siègera à titre de membre non votant du conseil d'administration ou de conseiller auprès des trois organismes susmentionnés et qui sera consulté quant à l'utilisation éventuelle des fonds par ces organismes.

Les organismes désignés ne pourront recevoir la part des fonds qui leur sont alloués pour la réalisation des initiatives méritoires que lorsqu'ils satisferont aux conditions de *l'Entente entre les États-Unis et le Canada concernant les critères*

*et les exigences applicables aux organismes aptes à recevoir des fonds pour mettre en œuvre des initiatives méritoires aux États-Unis* datée du 12 octobre 2006.

J'ai l'honneur de proposer que la présente lettre et votre lettre de confirmation de réponse constituent un accord entre nos deux gouvernements, lequel entre en vigueur en date d'aujourd'hui. »

J'ai l'honneur de confirmer que l'entente exprimée dans votre lettre recueille l'agrément du gouvernement du Canada et que votre lettre, ainsi que la présente réponse, constituent un accord entre nos deux gouvernements, lequel entre en vigueur en date d'aujourd'hui.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

L'honorable David L. Emerson, C. P., député